



Voile

Règlement Special Olympics Belgium
Septembre 2017

Special Olympics
Belgium





SOMMAIRE

1. REGLEMENT OFFICIEL.....	3
2. ÉVÉNEMENTS OFFICIELS.....	3
3. RÈGLEMENT DU CONCOURS.....	4
4. ZONE DE NAVIGATION ET FACILITÉS.....	4
5. LA COMPOSITION DES ÉQUIPES UNIFIÉES (NIVEAU I, II EN III).....	6
6. DIVISIONING (CLASSIFICATION).....	6
7. SÉCURITÉ.....	7
8. LE PERSONNEL.....	8

Ce règlement officiel Special Olympics de voile est d'application pour toutes les compétitions de voile Special Olympics en Belgique. Ce règlement est rédigé par Special Olympics Inc. et retravaillé en français par Special Olympics Belgium. Le contenu de ces pages peut être multiplié et copié à condition de mentionner explicitement la source, c-à-d. le logo et la dénomination de Special Olympics Belgium.

Le logo est disponible sur demande auprès de: info@specialolympics.be.





1. REGLEMENT OFFICIEL

Ce règlement officiel de voile Special Olympics est d'application sur tous les compétitions de voile Special Olympics. Les règles de la fédération World Sailing (<http://www.sailing.org>) sont appliqué sauf là où ils diffèrent avec le règlement Special Olympics ou l'Article 1.

Les informations concernant les codes de conduites, les standards de training, consignes médicaux et de sécurité, divisioning, les prix, critères pour la participation dans d'autres ou niveau de compétition supérieure et Sports Unifiés sont à consulter dans l'Article 1 (<http://media.specialolympics.org/resources/sports-essentials/general/Sports-Rules-Article-1.pdf>).

2. ÉVÉNEMENTS OFFICIELS

L'offre en programme a pour but d'offrir des moyens de compétitions pour les sportifs de tout niveau. Les organisations peuvent définir le contenu des événements et, si besoin, les consignes pour la gestion de l'événement. Les coaches ont la responsabilité de donner des formations et la sélection des compétitions en accord avec les capacités et les centres d'intérêts des athlètes.

Des compétitions pour tous les niveaux seront mis à disposition pendant les régates. Ci-dessous se trouve une liste avec les programmes officiels de Special Olympics.

Niveau I

Equipe unifiée

Le sportif est responsable de gérer l'écoute de génois (ou les gréements).

Niveau II

Equipe unifiée

Le sportif doit tenir la barre tout au long de la régata, du départ au franchissement de la ligne d'arrivée.

Niveau III

Equipe unifiée

Les sportifs sont à bord avec un coach. Ils ont le contrôle exclusif du bateau. Le coach peut donner des instructions tactiques.





Niveau IV

Tout l'équipage est composé de sportifs. Aucun coach ne se trouve à bord.

Niveau V

Les sportifs se mettent en position de départ sans aide.

3. RÈGLEMENT DE COMPETITION

Conditions de compétition

Le comité de compétition va prévoir pour les potentiels participants une 'notice de course' et d'instructions de nautisme à la voile.

Les bateaux

Un bateau classe catamaran et un monocoque peuvent être utilisés dans tous les régates régionaux, nationaux et internationaux.

Les scores

Les scores doivent être en accord avec le règlement de voile.

Pièce-jointe A, Système Low Point, à l'exception de la règle A2 ; l'exclusion du bateau avec le plus mauvais score. Les scores de compétition qui sont gagnés pour définir le divisioning/la classification seront repris dans le score totale, basé sur la position d'arrivée dans leur division.

4. ZONE DE NAVIGATION ET FACILITÉS

Facilités

Les facilités qui sont utilisés pour l'organisation des régates vont garantir un accès sûr pour tous les sportifs, coaches, les aides-soignants, le personnel médical et les officiels.





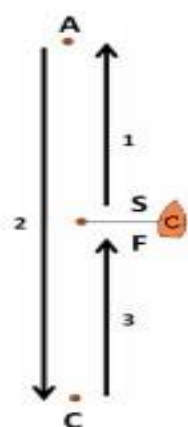
Parcours de régates

Les parcours de régates sont sélectionnés parmi les parcours standards:

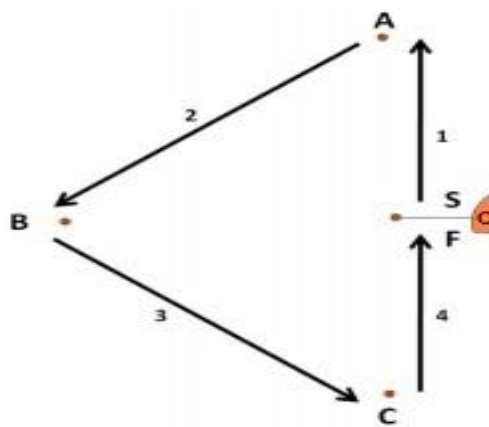
- Parcours 1: S A C F
- Parcours 2: S A B C F
- Parcours 3: S A B C A C F
- Parcours 4: S A C A C F
- Parcours 5: SA (Distance maximale de 1000m et une ligne d'arrivée chez A.)

S = Départ; F = Arrivée; A = Bouée au vent; B = Bouée dog leg; C = Bouée sous le vent

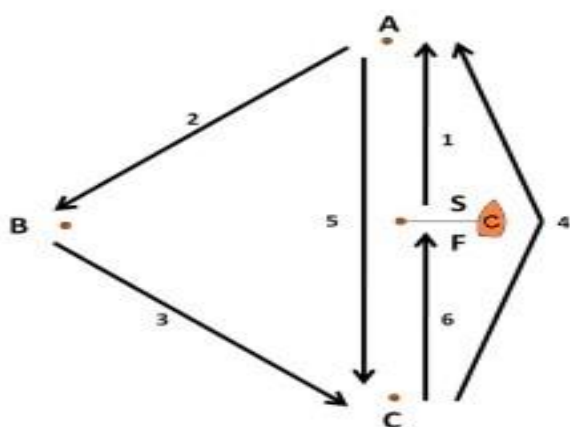
Parcours standards



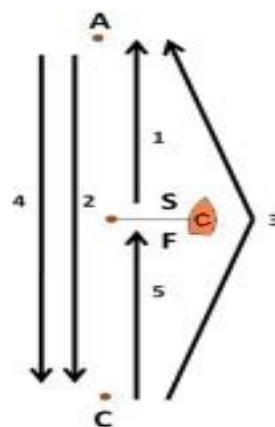
Course 1



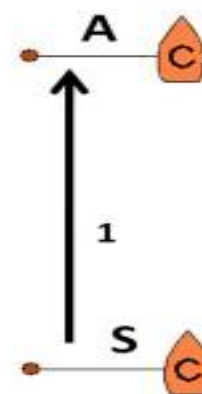
Course 2



Course 3



Course 4



Course 5





Ligne de départ et d'arrivée

Pour tous les parcours, la ligne de départ et d'arrivée ne peut être franchie qu'au moment du départ et de l'arrivée. Section 4 du parcours 3 et section 3 du parcours 4 : la ligne de départ et d'arrivée peut être dépassée des deux côtés, même si les illustrations ne représentent que le passage par la droite.

Distance de parcours

La distance entre la bouée au vent et la bouée sous le vent ne peut pas dépasser 2000m.

Le temps

Le délégué technique peut suspendre une course quand le vent est trop fort ou quand la météo rend la situation dangereuse.

5. LA COMPOSITION DES ÉQUIPES UNIFIÉES (NIVEAU I, II EN III)

Equipage

Les équipes seront constitués d'une manière équilibrée avec un nombre d'athlètes avec un handicap mental et des partenaires sans handicap mental.

Si le navire est conduit par un équipage de 2 personnes, celui-ci sera composé d'un athlète et d'un partenaire. Si le navire est conduit par un équipage de 3 personnes ou plus, l'équipe sera composé d'un nombre égal d'athlètes et de partenaires. Il ne peut jamais y avoir plus de partenaires que d'athlètes.

6. DIVISIONING (CLASSIFICATION)

Nombre de bateaux par série

Chaque série doit exister de minimum 3 bateaux et pas plus que 8.

Divisioning

Si plus de trois courses ont lieu dans le cadre d'une régates sur plusieurs jours, la répartition des groupes s'effectue sur la base des trois premières courses. Si moins de trois courses ont lieu dans le cadre d'une régates sur plusieurs jours, la répartition des groupes s'effectue sur la base de la première course.

Lors de la remise des médailles, l'organisateur peut aussi évoquer les résultats des courses de qualification.





7. SÉCURITÉ

Conditions médicales

Les participants des régates qui souffrent d'épilepsie, d'asthme sévère, de problèmes de cœur ou d'autres problèmes physiques qui pourraient avoir des conséquences sur leur participation à l'épreuve doivent en informer leur coach et l'organisateur de la course. De manière générale, tous les participants se présentant seuls, avec ou sans médicaments, ne doivent pas avoir eu de crise depuis au moins 1 an.

Les participants ayant eu des crises légères doivent obtenir le consentement d'un médecin avant le début d'une course. Si un coach a des doutes sur l'aptitude d'un sportif à la compétition, il doit lui recommander de se faire accompagner

- a) par un autre sportif,
- b) par un partenaire Unified ou
- c) par un coach.

Compétences de natation

Tous les membres de l'équipage doivent être capables de nager minimum 10m, le port d'une veste de sauvetage inclus (PFD). Le coach doit ajouter une déclaration au formulaire d'inscription dans lequel dans laquelle il certifie que le sportif en est capable.

Gilets de sauvetage

Chaque participant doit porter en permanence un gilet de sauvetage (PFD), approuvé par les autorités nationales et certifié, pendant la navigation, au port et sur le quai sauf au moment de changer ou ajuster leurs vêtements ou équipements personnel pour la sécurité ou le confort.

L'aide

Les coaches peuvent appeler de l'aide s'ils pensent que la sécurité de l'athlète est en danger. Dès que l'aide est finie, l'athlète doit se retirer immédiatement de la course et prévenir le comité de compétition.





8. LE PERSONNEL

- Délégué technique
- Responsable compétition
- Marraine
- Officiel de sécurité

